

36e Grand Tir de la Campagne Genevoise 300m



Stand de tir de Bernex

11 – 12 octobre

17 – 18 – 19 octobre 2019

Somme exposée : Fr. 33'000.-

24 cibles Polytronic TG 3002

Concours de sociétés FST

Concours de groupes

Catégories : A – D – E et Juniors

Organisation :

Sociétés de la Campagne Genevoise

Fraternelle de Bernex

Société de tir de Versoix

Société de tir de Veyrier

PLAN DE TIR

UNE BANQUE QUI CIBLE LA PROTECTION DE VOTRE TEMPS LIBRE ET DE VOS AVOIRS.

Aux côtés des personnes et des familles,
avec attention, rigueur et réactivité.

- Private Banking
- Epargne sécurisée
- Prévoyance
- Planification patrimoniale
- Financements hypothécaires



Bienvenue

Chers amis ou amies tireurs de Genève, de la Romandie, de la Suisse alémanique et du Tessin.

Comme le veut une tradition bien établie au bout du lac, l'Association des Sociétés de Tir de la Campagne Genevoise se devait d'accueillir nos amis tireurs confédérés et d'organiser le 36^e Grand Tir de la Campagne Genevoise.

Les sociétés de tir réunies de ASTCG, La Fraternelle de Bernex, la société de tir de Versoix et la société de tir de Veyrier, se réjouissent de vous accueillir nombreuses et nombreux à Bernex. La situation de ce stand de tir en pleine zone d'expansion et malgré ses plus de 105 ans d'existence devraient satisfaire les plus exigeants.

Enfin, ce 36^e Grand Tir de la Campagne Genevoise sera pour nous l'occasion de démontrer notre attachement au tir sportif et de démontrer la nécessité pour notre canton de disposer d'une installation de tir d'une grande capacité, afin de perpétuer notre traditionnelle activité dans ce sport national hérité de nos ancêtres.

Le tir suisse est en péril, surtout en raison de la nouvelle loi européenne sur les armes, mais aussi nos installations de tir, ceci en raison de projets politiques, de l'opposition de certains riverains et d'une politique fédérale trop indécise.

Nous tenons par avance à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, permettent la réalisation de cette grande fête. Nous remercions plus particulièrement tous les généreux donateurs et sponsors, grâce à qui cette fête peut passer du rêve à la réalité.

Nous vous attendons toutes et tous à Bernex pour cette joute sportive et nous ferons tout pour vous satisfaire. Bon tir et bon succès aux différentes cibles, c'est ce que nous vous souhaitons.

Président du Comité d'organisation
Laurent Jakob
Vice-Présidents du Comité d'organisation
Alain Merkli et Reto Schucan

A S E A A

Association Suisse pour l'Etude des Armes et Armures



Association représentative qui regroupe
tous les intéressés aux armes, anciennes et modernes, tireurs,
collectionneurs ou les deux.

Plus d'infos et adhésion sous : <https://aseaa.ch/fr>

Remerciements aux annonceurs et aux donateurs

Le comité d'organisation remercie tous les annonceurs et tous les donateurs pour leur soutien financier.

Communes genevoises

| | |
|----------------|---------|
| Bernex | Céligny |
| Cologny | Genthod |
| Grand-Saconnex | Meyrin |
| Veyrier | |

Commerces et entreprises

Polytronic AG Polytronic International AG Muri
Pharmacies de Versoix
Novason Genève
Mecangraphic Meyrin
Marbrerie Rossi SA Carouge
Loterie Romande
Leu & Helfenstein St. Erhard
Les Cafés Trottet SA à Meyrin
Helvetia Défense Vésenaz
Freesport Pierre Alain Dufaux SA Granges-Paccot
Etik'Pub Petit-Lancy
Corabois SA Vernier
COOP Romandie
Café du Signal Bernex
Berin Kugelfangsysteme Linden
Banque cantonale de Genève
Atelier mécanique Graf Jacques Bernex
Atelier de gravure Jean-Claude Estoppey Genève
ABC Forgeron Collex-Bossy

Divers et associations

| | |
|-------|--|
| ASEAA | Association Suisse pour l'Etude des Armes et Armures |
| ASGT | Association Sportive Genevoise de Tir |
| OCPAM | Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires |

Et tous ceux qui auraient été oubliés,
notamment en raison d'arrivée après publication.

**En cas de besoin, n'oubliez pas de
favoriser nos annonceurs**

36e Grand Tir de la Campagne Genevoise 300 m

Comité d'organisation

Bureau

| | |
|------------------|------------------------------|
| Président | Laurent JAKOB |
| Vice-présidents | Alain MERKLI Reto SCHUCAN |
| Secrétaire | Jean-Christophe AMMANN |
| Trésorier | Marc SCHMID |
| Directeur de tir | Philippe MEYLAN |

Commissions

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Buvette | Laurent FOURNIER |
| Subsistance | L'Équipe Broche |
| Commission de tir et Plan de tir | Reto SCHUCAN |
| Finances | Marc SCHMID |
| Inscriptions et rangeurs | Reto SCHUCAN |
| Personnel | Marc SCHMID |
| Publicité & sponsoring | Alain MERKLI |

Toute la correspondance pour cette manifestation est à envoyer à:

36e Grand Tir de la Campagne Genevoise
Comité d'organisation
Case postale 106
1290 VERSOIX



ETIK PUB
RÉALISATIONS PUBLICITAIRES



**VITRINES - VÉHICULES - BANDEROLES -
SIGNALÉTIQUE - ENSEIGNES - IMPRESSIONS -
DÉCORATIONS - COVERING**

+41 22 519 01 65
28 CHEMIN DANIEL-IHLY
1213 PETIT-LANCY



ETIKPUB.CH

Comité d'honneur

- Monsieur Laurent JAKOB,
Président de l'Association Sportive Genevoise de Tir et
Président de la Société de tir Fraternelle de Bernex.
- Monsieur Daniel MULLER
Président de la Société de tir des Carabiniers de Jussy.
- Monsieur Marcel GABER
Président de la Société de tir de Laconnex.
- Monsieur Reto SCHUCAN,
Président de la Société de tir de Versoix.
- Monsieur Alain MERKLI,
Président de la Société de tir de Veyrier.
- Monsieur Mauro POGGIA
Conseiller d'Etat, en charge du département de la sécurité du canton de Genève.
- Monsieur Cyril HUGUENIN
Conseiller administratif et Maire de la commune de Bernex.
- Monsieur Cédric LAMBERT
Conseiller administratif et Maire de la Ville de Versoix.
- Madame Marlyse ROSTAN-AEBERSOLD
Conseillère administrative et Maire de la commune de Veyrier.
- Monsieur Jérôme FELLE
Directeur général de l'Office Cantonal de la Protection de la Population et
des Affaires Militaires (OCPAM).
- Major Nicola SQUILLACI
Commandant du IIIème arrondissement militaire et chef de service
de la protection civile et des affaires militaires (SPCAM).
- Lt-Colonel Richard ANDRÉ
Officier fédéral de tir du 1er arrondissement.
- Monsieur Yves BEZENÇON
Directeur du Centre de logistique civile et militaire, Genève.
- Lt-Colonel André MAURY
Président de la commission cantonale de tir, Genève.
- Monsieur Marc RAYMONDON
Président d'honneur de la Fraternelle de Bernex et
ancien Président de l'Association des Sociétés de Tir de la Campagne Genevoise
(ASTCG).
- Monsieur Giuseppe ORELLI
Président d'honneur de la société de tir de Veyrier.
- Monsieur Carlo ROSSI
Président d'honneur de la société de tir de Veyrier.

36^e Grand Tir de la Campagne Genevoise

DISPOSITIONS GENERALES ET REGLES DE TIR

Dans ce plan de tir, le terme « tireur » englobe les femmes et les hommes. Chaque tireur qui prend part au 36^e Grand Tir de la Campagne Genevoise admet les dispositions et prescriptions de ce plan de tir, ainsi que d'éventuelles prescriptions complémentaires affichées dans les stands, à titre de contrat bilatéral.

1. Bases

Ce Plan de tir se fonde sur les Règles du tir (RTSp, Doc. 1.10.4020.f) et reflète les règles les plus importantes se trouvant dans les Règlements partiels suivants au 01.01.2019

- A Règles techniques générales pour toutes les disciplines (RTG) 1.10.4021.f
- B Règles techniques Carabine et Fusil (RTCF) 1.10.4022.f
- C Règles relatives aux Concours (RC) 1.10.4024.f
- D Règles relatives aux Participants (RP) 1.10.4025.f
- E Règles concernant l'Infrastructure (RI) 1.10.4026.f
- F Règles relatives aux prestations financières (RFi) 1.10.4027.f

Les RTSp, y compris les Règlements partiels cités ci-dessus, se basent sur :

- 1.1. Les Statuts de la Fédération sportive suisse de tir (FST).
- 1.2. Les Statuts, Règles et autres dispositions de la Fédération internationale de tir (ISSF).
- 1.3. Le Statut concernant le dopage de Swiss Olympic et Antidoping Suisse.
- 1.4. L'Ordonnance sur le tir hors du service du Conseil fédéral (RS 512.31), l'Ordonnance sur le tir hors du service du DDPS (RS 512.311), l'Ordonnance sur les installations servant au tir hors service du DDPS (RS 510.512), les Exigences techniques des installations pour le tir hors du service (RS 51.065) ainsi que le Catalogue des moyens auxiliaires autorisés et des armes admises pour les exercices fédéraux (Form. 27.132).
- 1.5. Règlement disciplinaire et de recours de la FST.
- 1.6. Les Statuts et les Conditions Générales d'assurance de l'USS.
- 1.7. Prescriptions et directives complémentaires de la Commission de tir, affichées dans le stand de tir.

2. Participation

- 2.1. **Droit de participation** : A cette manifestation de tir la participation est limitée aux seuls membres licenciés des sociétés membres d'une Société cantonale de tir (SCT) ou d'une sous fédération (SF) de la FST. Le Comité de la FST peut autoriser des exceptions.
- 2.2. **Membres multiples** : Les membres multiples sont des tireurs qui, à côté de leur société de base, sont encore membres d'autres sociétés. Ils doivent concourir avec leur société de base. Une participation avec une autre société, pour laquelle ils sont annoncés en qualité de membre actif B, n'est autorisée que si la société de base ne participe pas aux concours de sociétés et de groupes.

3. Dates et heures de tir.

Vendredi 11 octobre 2019 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Samedi 12 octobre 2019 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Jeudi 17 octobre 2019 de 13h30 à 18h00
Vendredi 18 octobre 2019 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Samedi 19 octobre 2019 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Ouverture des guichets chaque jour de tir, de 07h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 (munitions 18h00).
Le jeudi de 13h00 à 19h00

3.1. Centrale administrative du stand de Bernex

Téléphone durant le tir :

A la Centrale administrative se trouvent les guichets suivants :

- remise des livrets de tir,
- remboursements des livrets de tir commandés, non utilisés,
- rangers pour les inscriptions supplémentaires au Tir de la Campagne Genevoise,
- mutations et vente de passes supplémentaires, remise de munitions,
- contrôle des passes, des rachats, paiement immédiat et remise des distinctions.
- contrôle des armes pour le Tir de la Campagne Genevoise, voir chiffre 11 ci-après.

4. Délai d'inscription, commandes anticipées de passes et de rangeurs

- 4.1. Les sociétés, groupes et tireurs individuels sont priés de s'inscrire jusqu'au 20 septembre 2019 en utilisant les formulaires officiels. Ceci est aussi valable pour les Concours de sociétés et de groupes. L'attribution des rangeurs sera déterminée par l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les formulaires d'inscription sont à adresser à :

**36e Tir de la Campagne Genevoise
Comité d'organisation
Case postale 106
1290 VERSOIX**

Après réception et contrôle des commandes anticipées, les sociétés reçoivent une facture portant sur les finances de section, de groupes. Cette facture est accompagnée d'un bulletin de versement et d'une confirmation des rangeurs. Elle est à payer dans les dix jours à compter de sa réception.

- 4.2. Les tireurs de section et de groupe ont l'obligation de commander leurs passes et rangeurs par l'entremise de leur société. Pour des raisons d'organisation, les demandes individuelles de tireurs de section ou de groupe ne peuvent pas être prises en considération (inscriptions supplémentaires exceptées).
- 4.3. Les tireurs individuels, dont la société ne participe pas au concours de sections ou de groupes, ont la possibilité de commander leurs passes et rangeurs d'avance en utilisant les formules prévues à cet effet. La non-participation de la société doit être confirmée par écrit par le président de la société.
- 4.4. Les sociétés qui doivent annoncer des tireurs supplémentaires après le 20 septembre 2019 doivent le faire que sur place, pendant la durée du tir, au guichet « Livrets de tir », ceci sans qu'aucun émoluments complémentaire ne soit perçu.
- 4.5. Les livrets de tir payés par avance ne seront pas envoyés par courrier. Ils seront à retirer, pendant le tir, au guichet « Livrets de tir ».

5. Proclamation des résultats et distribution des prix

La cérémonie officielle de distribution des prix se déroulera le dimanche 24 novembre 2019, sur invitations particulières à la salle Luchepelet à Bernex, pour les Concours de sociétés et de groupes, les rois du tir et les premiers rangs des bonnes cibles.

6. Place de tir

- 6.1. **Stand de tir cantonal de Bernex, ch. du Stand 7, 1233 Bernex (GE).**
24 cibles POLYTRONIC TG 3002 à marquage électronique, direction NO
- 6.2. Le Comité de tir se réserve le droit de n'utiliser que partiellement ou pas du tout certaines installations de tir ou, au contraire, en cas d'affluence, d'élargir les heures et les jours de tir ou d'ouvrir d'autres installations.

7. Livrets de tir, mutations, inscriptions complémentaires et renonciations

- 7.1. Le prix du livret de tir se monte à Fr. 18.-, contrôle d'armes, taxes et rangeurs compris.
- 7.2. Le tireur ne reçoit qu'un seul livret de tir, avec lequel il est seul habilité à tirer. Ce livret est personnel et intransmissible. Il ne peut être obtenu qu'avec une licence. Le livret de tir doit être signé par son titulaire avant le début du tir.
- 7.3. Lors du remplacement d'un livret de tir (perte, etc.), il sera perçu une taxe de Fr. 10.-.
- 7.4. L'annulation d'un livret de tir sera facturée Fr. 15.- ou décomptée avec les répartitions (après la manifestation : Fr. 20.-).
- 7.5. Les livrets de tir non retirés à la fin du tir seront facturés 20.- aux sociétés concernées. Frais et perte sur rangeurs réservés compris. Une facture sera établie ou décomptée avec les répartitions.
- 7.6. Les passes individuelles, de même que les passes d'exercice ou de rachats ne seront pas remboursées.

7.7. Mutations

Les mutations ne peuvent être demandées que par écrit et pendant toute la durée du tir au guichet "Mutations", sur présentation des livrets de tir. Chaque mutation est soumise à une taxe de Fr. 5.-.

7.8. Inscriptions complémentaires de groupes

Les sociétés qui n'ont pas annoncé un ou plusieurs groupes en même temps que l'annonce de la société peuvent le faire pendant la fête au guichet « Mutations ». Les livrets de tir des tireurs concernés doivent être présentés. La passe combinée avec le Concours de groupes ne doit avoir été tirée par aucun des tireurs concernés. Le passage d'un tireur dans un autre groupe n'est pas autorisé, même si des inscriptions complémentaires interviennent. Pour de telles inscriptions complémentaires de groupes, aucune taxe de mutation n'est perçue.

8. Rangeurs

8.1. L'attribution des cibles est déterminée par le rangeur. Son utilisation est obligatoire. Le rangeur est transmissible.

8.2. L'attribution des rangeurs et leurs nombres sont déterminés par les inscriptions et les commandes de passes anticipées avant la manifestation. Une réservation de rangeurs sans commande préalable est exclue. Durant la manifestation, dans la mesure des disponibilités et sur la base des nouvelles passes achetées des rangeurs supplémentaires seront attribués.

8.3. La durée d'un rangeur est de 15 minutes. Un tireur a droit aux rangeurs suivants :

- pour 1 à 20 coups 1 rangeur
- pour 1 à 20 coups suivants 1 rangeur

8.4. Le bureau des rangeurs s'efforce d'attribuer les rangeurs commandés de manière à respecter le désir des tireurs. En principe, des rangeurs ne seront pas attribués sur une seconde cible avant que la première ne soit entièrement occupée pour la demi-journée. (Exemple : 24 rangeurs seront répartis sur une cible de 8h à 12h et non sur deux cibles de 10h à 12h).

8.5. Toutes les réclamations qui concernent l'attribution des rangeurs sont réglées définitivement par le comité d'organisation.

8.6. Le tireur doit se présenter au secrétaire de sa cible 10 minutes avant l'heure indiquée et lui remettre son livret de tir et son ou ses rangeurs. Une arrivée tardive entraîne la perte du rangeur.

9. Catégories d'âges et allègements de position

9.1. Les participantes et participants tirent dans les catégories suivantes :

| | | | |
|------------------|-----|----------------|------------------------------|
| Juniors | U17 | de 10 à 16 ans | (2003 – 2009) |
| Juniors | U21 | de 17 à 20 ans | (1999 – 2002) |
| Elite | E | de 21 à 45 ans | (1974 – 1998) |
| Seniors | S | de 46 à 59 ans | (1960 – 1973) |
| Vétérans | V | de 60 à 69 ans | (1950 – 1959) |
| Seniors vétérans | SV | 70 ans et plus | (1949) et années antérieures |

Sur demande, les tireurs doivent prouver leur identité en présentant leur licence.

9.2. Les Juniors, Vétérans et Seniors-vétérans n'ont droit aux compensations de l'âge prévues dans le Plan de tir que si leur livret de tir porte la mention y relative. Ils sont seuls responsables de la désignation correcte.

9.3. Il est tenu compte des autorisations de la FST relatives aux allègements de position et modifications. Ces dérogations doivent figurer sur la carte de licence ; l'autorisation délivrée par la FST sera présentée sur demande. Si ces dérogations ne sont pas mentionnées sur la carte de licence, l'autorisation de la FST doit être présentée sans qu'elle soit demandée. Aucune autre attestation ne sera reconnue.

9.4. Les Juniors n'ont pas le droit d'utiliser des aides de tir et ils ne peuvent profiter d'aucun allègement de position.

10. Munitions

10.1. Seules les munitions fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.

Toute infraction provoquera la confiscation de la pochette de tir et l'annulation de tous les résultats.

10.2. Le prix des munitions d'ordonnance, y compris la contribution de sport et de formation, se monte à :

Cartouche pour fusil GP 11 et GP 90 : **35 centimes**

11. Armes et contrôle des armes

- 11.1. L'admission et le maniement des armes doivent correspondre aux règlements techniques de la FST. Le Comité de tir se réserve le droit d'effectuer des contrôles par sondage dans le stand.
- 11.2. Le poids de la détente des armes doit supporter au minimum :
- | | |
|-------------------|-----------------------------------|
| Mousqueton | 1300 grammes |
| Fusil d'assaut 57 | 2200 grammes à la détente d'hiver |
| Fusil d'assaut 90 | 2200 grammes |
| Fusil standard | 1500 grammes |
- 11.3. Les armes déposées dans le stand à l'encontre des prescriptions seront confisquées par les organisateurs. Elles pourront être récupérées à la centrale contre paiement d'une finance administrative entre Fr. 10.- et Fr. 50.-, selon la gravité de la faute commise. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes ou autres effets qui auraient été endommagés ou perdus.
- 11.4. Toutes les armes doivent être contrôlées par l'armurier officiel. Elles sont plombées et marquées avec l'estampille d'identification habituelle :
- | | |
|--------------------------|-------|
| Arme libre | blanc |
| Fusil standard | bleu |
| Mousqueton | rouge |
| Fusil d'assaut 57 Ord 02 | vert |
| Fusil d'assaut 57 Ord 03 | rose |
| Fusil d'assaut 90 | jaune |

Contrôle des armes officiel : **Armurerie Freesport Pierre-Alain Dufaux SA**
Route des Grives 6
1763 GRANGES-PACCOT

12. Organisation et règles de tir

- 12.1. Pour toutes les règles de tir, on se rapportera strictement aux RTCF ainsi que les éventuelles adjonctions et directives affichées dans les stands de tir.
- 12.2. Le tireur doit veiller à ce que le secrétaire comprenne ses indications. Il en est seul responsable. Les tireurs doivent contrôler dans les livrets de tir la justesse des inscriptions.
- 12.3. Il est interdit aux tireurs de manipuler les cibles ou les appareils de commande. En cas de problèmes techniques avec les cibles, les tireurs doivent répéter complètement les bonnes cibles ou passes commencées.
- 12.4. En cas d'égalité des points, pour autant que la présentation de la passe n'en définisse autrement, le rang est déterminé par les meilleurs coups de tout le programme, puis par l'âge qui intervient dans l'ordre suivant : Juniors (J), en débutant par les plus jeunes / seniors-vétérans / vétérans / seniors / élites en débutant par les plus âgés.
- 12.5. Les résultats de distinctions et les mouches de 97 points et plus des passes « Rachats » ainsi que toutes les corrections sur les bandes imprimées ou dans le livret de tir doivent être visées par le commissaire.
- 12.6. A la fin du tir, chaque tireur doit se rendre au guichet « Contrôles » afin qu'il puisse contrôler et éventuellement corriger les résultats saisis.
- 12.7. Un tireur ne peut tirer une même cible que dans une seule catégorie.
- 12.8. Les réclamations et plaintes concernant le tir et les règles de tir sont liquidées immédiatement par le commissaire de tir. Contre ses décisions, recours peut être adressé par écrit au président de la Commission de tir.

13. Evaluation des coups

Cibles à marquage électronique :

- 13.1. Les coups tirés avant la libération de la cible ne sont ni enregistrés, ni remplacés par les organisateurs. Les coups tirés dans une autre cible ne sont pas enregistrés et comptés pour « zéro ». Les coups tirés en surnombre ne sont ni enregistrés, ni marqués.

14. Distinctions, remboursements et prix souvenirs

- 14.1. Un même tireur n'a droit qu'à une seule distinction ou une carte couronne (valeur Fr. 12.-). Pour trois résultats de distinction et plus, le tireur reçoit une distinction spéciale ou une carte couronne de plus grande valeur (Fr. 15.-).
- 14.2. Toutes les distinctions et répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la manifestation, sinon elles deviennent caduques. Des prétentions ultérieures ou des demandes de remplacement en cas de perte ne peuvent pas être prises en considération.
- 14.3. Toutes les répartitions en espèces peuvent être réunies pour acquérir un prix souvenir. Un appoint est autorisé.

15. Dons d'honneur et prix spéciaux

- 15.1. Les dons d'honneur en nature et prix spéciaux sont attribués selon les vœux du donateur ou par la Commission de tir.
- 15.2. La valeur des prix spéciaux exposée dans le plan de tir garantit la valeur minimale et pourra être augmentée ou étendue selon les résultats de la collecte de dons.
- 15.3. Un tireur ne peut recevoir qu'un seul prix spécial, cible dons d'honneur, cible Juniors et concours des rois exceptés. Si un tireur a droit à plusieurs prix spéciaux, il reçoit celui de la cible où la valeur est la plus élevée. Aux autres cibles où il doit renoncer au prix spécial, il a droit à un montant au moins égal au premier prix en espèces.
- 15.4. Lors de la distribution des prix, le tireur choisira dans l'ordre de son classement le prix spécial qui lui convient. Pour les tireurs absents ou non représentés, la Commission de tir attribuera le prix de plus grande valeur.
- 15.5. Les prix non retirés peuvent être récupérés pendant 2 mois après la distribution des prix à l'adresse du stand de tir, sur rendez-vous. Passé ce délai, les dons deviennent propriété du Comité d'organisation.
- 15.6. Les prix spéciaux ne sont ni échangés, ni remplacés par un paiement en espèces.

16. Distribution des prix

- 16.1. Tous les prix en espèces, à l'exception des prix spéciaux, seront payés aux tireurs par cartes couronnées à valeur variable. Les sociétés et les groupes recevront leurs répartitions sur le compte de chèques postal indiqué sur le formulaire d'inscription.
- 16.2. En cas d'adresse incomplète ou erronée, les organisateurs déclinent toute responsabilité. Si nécessaire, ils percevront d'éventuels frais supplémentaires.
- 16.3. Le palmarès sera publié sur Internet sous <https://gtcg19.ch/tir/> et sera remis sans frais aux sociétés et groupes, ainsi que dans l'organe de publication de la Fédération « Tir Suisse ».

17. Assurances

Tous les tireurs et le personnel de l'organisation du 36^e Grand Tir de la Campagne Genevoise, sont assurés contre les accidents auprès de l'USS pour toute la durée du tir.
D'éventuelles prétentions sont exclusivement traitées selon les règlements et statuts de l'USS.
Les tireurs renoncent à toute prétention dépassant les prestations de l'USS à l'encontre des organisateurs et de leurs organes.

18. Dispositions finales

- 18.1. Le JURY de tir composé de 3 personnes, sera journalièrement affiché dans le stand de tir.
- 18.2. Les infractions aux dispositions de la FST ou de ce plan de tir peuvent provoquer l'annulation des résultats, la perte de la finance versée, le renvoi des stands et la transmission du cas devant la Commission disciplinaire et de recours de la FST, sous réserve de poursuite pénale.
- 18.3. Les réclamations et plaintes dûment motivées et accompagnées du livret de tir, qui concernent le tir ou le palmarès doivent être adressées par écrit au président de la Commission de tir dans les 15 jours dès le moment où le plaignant a eu connaissance du motif de la plainte (au plus tard 15 jours après la publication des résultats dans l'organe de publication de la Fédération « Tir Suisse »).

Un éventuel recours contre une décision relative à une plainte doit être adressé à l'instance ayant pris la décision, dans les 15 jours après sa notification. Il sera transmis sans retard, avec préavis, à l'instance de recours.

- 18.4. En ce qui concerne les listes de résultats des concours de sections et de groupes, les délais fixés lors de l'envoi des résultats provisoires font exception et sont seuls valables. Toute réclamation reçue après les délais n'est plus prise en considération et les résultats indiqués sont définitifs.

CONCOURS DU ROI DU TIR

1. PARTICIPATION

Ce classement est ouvert à tous les tireurs.

2. TITRES ATTRIBUES.

Roi du tir catégorie A: arme libre, carabine standard.

Roi du tir catégorie D: fusil d'assaut 57 ord 03.

Roi du tir catégorie E: fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton.

3. PRIX

Un prix de Fr 150.- sera attribué à chaque catégorie, à moins qu'un don d'honneur d'une valeur supérieure ne soit attribué.

4. PALMARES ET DISTRIBUTION DES PRIX

Les ayants droit seront convoqués.

5. CONDITIONS

Pour être classé, il sera tenu compte des résultats aux cibles suivantes :

| 300 m | Cat A | Cat D | Cat E |
|---------------|-------|-------|-------|
| Art : | 10% | 10% | 10% |
| Militaire : | 10% | 100% | 100% |
| Répartition : | 100% | 100% | 100% |
| Série : | 100% | 100% | 100% |
| Société : | 100% | 100% | 100% |
| Distinction : | 100% | 100% | 100% |

En cas d'égalité au classement, appui par :

1. Le résultat de la cible ART.
2. Le résultat de la cible MILITAIRE.
3. Le résultat de la cible REPARTITION.
4. Le résultat de la cible SERIE.
5. Le résultat de la cible SOCIETE.
6. Le résultat de la cible DISTINCTION.
7. puis par l'âge selon chiffre 12.4 de ce règlement.

APPROBATION

Ce plan de tir a été approuvé :

Pour la Commission de tir, le Président :

Reto SCHUCAN



Date : 4 juillet 2019

Pour le Comité d'organisation, le Président :

Laurent JAKOB



Date : 4 juillet 2019

Pour l'ASGT, Chef des tirs libres:

Laurent JAKOB



Date : 4 juillet 2019

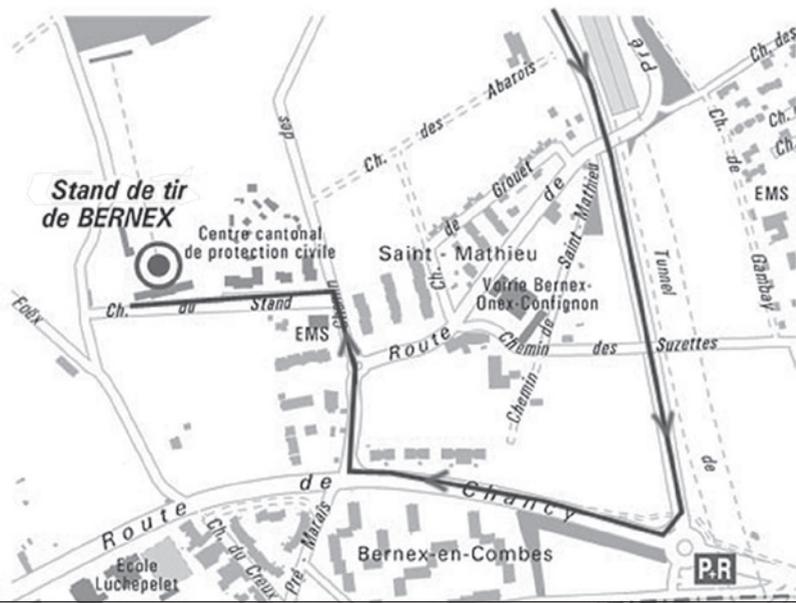
Pour la FST, Chef des tirs libres 300m :

Walter BRAENDLI



Date : 5 juillet 2019

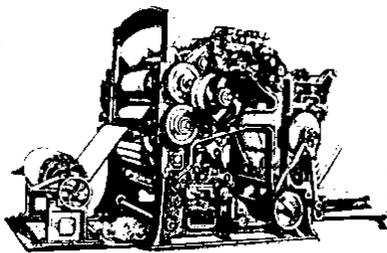
Nous trouver



Stand de Bernex, Ch. du Stand 6,

Coord. N46.182104,E6.075633 ou

Autoroute A1 Lausanne-Aéroport-
(route de Chancy). Après 400 m.,
gauche.



sur la présélection de droite
out droit, après 50 m. tourner à

MECANGRAPHIC

Machines et fournitures d'imprimerie

Aiguisage de lames

Entretien - Réparations

Guy RUDAZ / 49, Cardinal-Journet

1217 MEYRIN/GENEVE

Tél. 41 22 782 96 57

E-Mail info@mecangraphic.ch

▶ ACTION SOCIALE

CULTURE ◀

100%

DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS À L'UTILITÉ PUBLIQUE



SOUTIEN NUMÉRO 1 DE L'UTILITÉ PUBLIQUE EN SUISSE ROMANDE.

#AVECLORO

▶ PATRIMOINE

SPORT ◀



Dépannage urgent

www.abcforgeron.ch

 022 341 45 00

Ferronnerie d'art

fer forgé - construction métallique - portail
elsture - grille de fenêtre - etc.

Serrurerie

serrurerie générale - serrure de sécurité
barre transversale - porte - porte blindée - porte de garage - etc.

Vitrerie

fenêtre - porte - volet - protection solaire - etc.

Ménisierie aluminium et PVC

veranda - pergola - fenêtre - fermeture balcon etc.

Automatisation des portes et portails

M. KOCHER

ABC Forgeron Sàrl
abc@abcforgeron.ch

Atelier et Exposition

Route d'Ornex 18
1239 Collex-Bossy (GE)
abc@abcforgeron.ch

Systemes de pare-balles artificiels

Berin SARL

Stands de tir 25m, 50m et 300m et les installations de tir de chasse

- L'étanchéité vérifiée par Empa – avec un résultat positif
- Le niveau de bruit est plus bas en comparaison avec les buttes naturelles
- Une fabrication conviviale
- Une installation compacte avec blindage anti-balle continu
- L'entretien peut être exécuté par un membre de la société de tir
- La vidange par une vis sans fin à une seule place, provoque moins de poussière
- La sécurité pour le personnel et pour le sol est assurée
- L'assainissement de la partie sous-terrainne avant l'emplacement des pare-balles artificiels

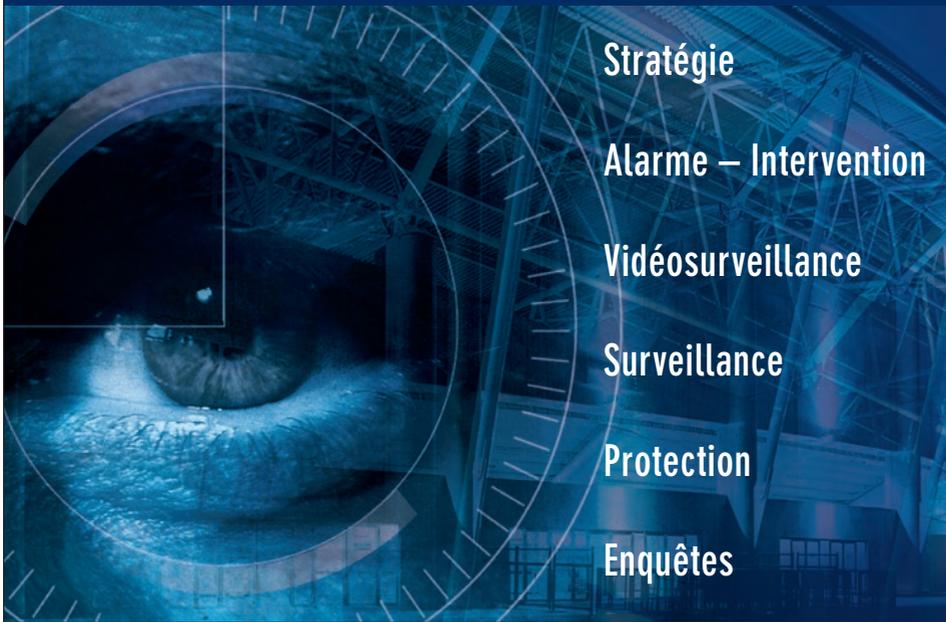
Berin GmbH Fabrikweg 3, 3673 Linden
Tél. 031 530 04 73, info@berin-gmbh.ch



- SYSTEMES DE SECURITES
- VOL – EFFRACTION
- VIDEO SURVEILLANCE
- CONTRÔLE D'ACCES
- AGREE SES

info@sosystemes.com 022/785.12.40

PYTHON®



Stratégie

Alarme – Intervention

Vidéosurveillance

Surveillance

Protection

Enquêtes

Un nouveau regard sur la sécurité

Institut de conseil, gestion et
formation en sûreté et sécurité

tél.: +41 22 749 19 00

info@python-securite.ch
www.python-securite.ch



Niklaus Müller en train de contrôler ses carottes Naturaplan

Naturel.

Parce qu'il est naturel de protéger l'environnement et ses ressources, ici et partout dans le monde.

Juste.

Parce qu'il est juste de respecter la nature et ses produits, mais aussi d'agir de façon écologiquement responsable.

Bon.

Parce qu'il est bon de se faire plaisir sans avoir mauvaise conscience, en harmonie avec la nature.

naturaplan



Naturel. Juste. Bon.

coop

Pour moi et pour toi.



SERVICE INTERVENTION RAPIDE SA

SECURITE, INTERVENTION ET PROXIMITE
DEPUIS 1978

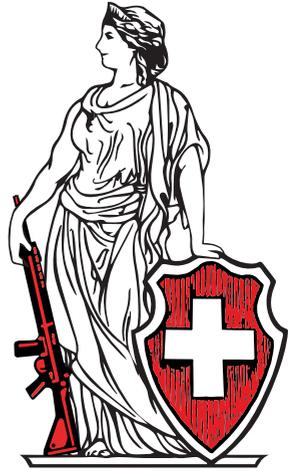


NOTRE MÉTIER : ASSURER VOTRE SÉCURITÉ !



GENÈVE - LAUSANNE - GSTAAD - ZURICH





**HELVETIA
DEFENSE**



Distributeur et Représentant
Officiel pour la Suisse

KRISS®

SPHINX®



DEFIANCE

HELVETIA DEFENSE
Route de Compois 6
1222 - Vézenaz

T. + 41 22 593 000 1
info@heldef.ch
www.heldef.ch

EXERCICE

300 m

| | |
|-------------------------------|--|
| Armes | Toutes les armes. |
| Cible | A 10. |
| Nombre de coups | 5 par passe. |
| Nombre de passes | Illimité. |
| Position | Libre. |
| Prix de la passe | Fr. 5.50 (Fr. 3.75 Prix de la passe et Fr. 1.75 pour la munition). |
| Estimation | Fr. 1'800.- |
| Répartition | Aucune. |
| Distinction | Aucune. |
| Dispositions spéciales | 1. Une passe peut être interrompue. 2. Libre passage à toutes les cibles. |



Le Café du Signal
★★
Chez Mijo

335 rte de Bernex
1233 Bernex - Genève
www.chezmijo.net
022 757 06 58

Vous venez chez Mijo pour la qualité !
Vous reviendrez pour la quantité !



| | |
|-------------------------------|--|
| Armes | Catégorie A : Fusil standard et arme libre. Catégorie D : Fusil d'assaut 57 ord 03 uniquement. Catégorie E : Fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton |
| Cible | A 100. |
| Nombre de coups | 5, coup par coup. |
| Position | Mousqueton et fusil standard couché bras franc. Armes libres, à genou ou debout. Fusils d'assaut 57 ou 90, sur bipied. Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton ou couché bras franc avec l'arme libre. |
| Prix de la passe | Fr. 18.- (Fr. 16.25 Prix de la passe et Fr. 1.75 pour la munition). |
| Estimation | Fr. 4'000.- |
| Répartition | 60% du produit des passes aux 50% des tireurs par catégorie. Cat. A : 1er prix Fr. 150.- ; dernier prix Fr. 5.- Cat. D : 1er prix Fr. 150.- ; dernier prix Fr. 5.- Cat. E : 1er prix Fr. 150.- ; dernier prix Fr. 5.- Pour autant qu'un don d'honneur d'une valeur supérieure ne soit pas attribué à cette cible. |
| Classement | Le total des 5 coups détermine le rang. Appui par les meilleurs coups ; puis par l'âge. |
| Distinction | Cat. A : 440 pts et plus pour E et S. 430 pts et plus pour U21 et V. 425 pts et plus pour U17 et SV. Cat. D : 420 pts et plus pour E et S. 410 pts et plus pour U21 et V. 405 pts et plus pour U17 et SV. Cat. E : 405 pts et plus pour E et S. 395 pts et plus pour U21 et V. 390 pts et plus pour U17 et SV. |
| Dispositions spéciales | 1. Cette cible est obligatoire pour tous les tireurs de groupe de la catégorie A, son résultat comptant pour le classement du concours de groupes. 2. Un tireur ne peut tirer que dans une seule catégorie. |

| | |
|-------------------------------|---|
| Armes | Catégorie A : Fusil standard et arme libre. |
| Cible | A 100. |
| Nombre de coups | 4, coup par coup. |
| Position | Fusil standard couché bras franc. Armes libres, à genou ou debout. Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché bras franc avec l'arme libre. |
| Prix de la passe | Fr. 18.- (Fr. 16.60 Prix de la passe et Fr. 1.40 pour la munition). |
| Estimation | Fr. 1'500.- |
| Répartition | 60% du produit des passes aux 50% des tireurs par catégorie. Cat. A : 1er prix Fr. 150.- ; dernier prix Fr. 5.- Pour autant qu'un don d'honneur d'une valeur supérieure ne soit pas attribué à cette cible. |
| Classement | Cat. A/D Le total des 4 coups détermine le rang. Appui par les meilleurs coups ; puis par l'âge. |
| Distinction | Cat. A : 352 pts et plus pour E et S. 344 pts et plus pour U21 et V. 340 pts et plus pour U17 et SV. |
| Dispositions spéciales | 1. Un tireur ne peut tirer que dans une seule catégorie. |

Depuis 1966 à la pointe de la technique

- Pièges à balles pour 25/50/300m et chasse
- Installations indoor
- Accessoires pour stands de tir
- Service de dépannage, maintenance et pièces de rechange pour toutes les installations RUAG, Inauen et ACO



Leu + Helfenstein AG | 6212 St. Erhard

Tél 041 921 40 10 | Fax 041 921 78 63

info@leu-helfenstein.ch | www.leu-helfenstein.ch

| | |
|-------------------------------|---|
| Armes | Catégorie D : Fusil d'assaut 57 ord 03 uniquement. Catégorie E : Fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton |
| Cible | A 10. |
| Nombre de coups | 6, en 2 séries de 3 coups en 60 secondes à partir du 1 ^{er} coup. Le meilleur coup de chaque série est marqué à 100 points |
| Position | Mousqueton couché bras franc. Fusils d'assaut 57 ou 90, sur bipied. Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton. |
| Prix de la passe | Fr. 19.- (Fr. 16.90 Prix de la passe et Fr. 2.10 pour la munition). |
| Estimation | Fr. 2'500.- |
| Répartition | 60% du produit des passes aux 50% des tireurs par catégorie. Cat. D : 1er prix Fr. 150.- ; dernier prix Fr. 5.- Cat. E : 1er prix Fr. 150.- ; dernier prix Fr. 5.- Pour autant qu'un don d'honneur d'une valeur supérieure ne soit pas attribué à cette cible. |
| Classement | Cat. D/E Le total des 6 coups détermine le rang. Appui par les meilleurs coups à 100 points ; puis par l'âge. |
| Distinction | Cat. D : 52 pts et plus pour E et S. 51 pts et plus pour U21 et V. 50 pts et plus pour U17 et SV. Cat. E : 50 pts et plus pour E et S. 49 pts et plus pour U21 et V. 48 pts et plus pour U17 et SV. |
| Dispositions spéciales | 1. Cette cible est obligatoire pour tous les tireurs de groupe des catégories D et E, son résultat comptant pour le classement du concours de groupes. 2. Un tireur ne peut tirer que dans une seule catégorie. |

MARBRERIE
CAROUGE ROSSI
DEPUIS 1878



t +41 22 342 0 342 | www.marbrerierossi.com

Cuisines - Salles de bains - Bâtiments - Décorations - Monuments

REPARTITION

300m

| | | | |
|-------------------------------|---|-------------|-------------|
| Armes | Catégorie A : Fusil standard et arme libre. Catégorie D : Fusil d'assaut 57 ord 03 uniquement. Catégorie E : Fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton | | |
| Cible | A 10. | | |
| Nombre de coups | 6, coup par coup. | | |
| Position | Mousqueton et fusil standard couché bras franc. Armes libres, à genou ou debout. Fusils d'assaut 57 ou 90, sur bipied. Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton ou couché bras franc avec l'arme libre. | | |
| Prix de la passe | Fr. 19.- (Fr. 16.90 Prix de la passe et Fr. 2.10 pour la munition). | | |
| Estimation | Fr. 4'000.- | | |
| Dotation | 60% du produit des passes dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de sections. Si la répartition n'atteint pas le 50% du produit des passes par catégorie, des paiements complémentaires seront effectués jusqu'au 60%. | | |
| Répartition immédiate | Catégorie A | Catégorie D | Catégorie E |
| 60 points | Fr. 60.- | Fr. 80.- | Fr. 90.- |
| 59 points | Fr. 30.- | Fr. 60.- | Fr. 70.- |
| 58 points | Fr. 20.- | Fr. 40.- | Fr. 50.- |
| 57 points | Fr. 15.- | Fr. 30.- | Fr. 40.- |
| 56 points | Fr. 10.- | Fr. 20.- | Fr. 30.- |
| 55 points | Fr. 5.- | Fr. 15.- | Fr. 20.- |
| 54 points | | Fr. 10.- | Fr. 15.- |
| 53 points | | Fr. 5.- | Fr. 10.- |
| 52 points | | | Fr. 5.- |
| | Les répartitions doivent être retirées pendant la fête. Aucune répartition ne sera remboursée après la fête. | | |
| Classement | Le total des 6 coups détermine le rang. Appui par les meilleurs coups ; puis par l'âge. | | |
| Distinction | Cat. A : 54 pts et plus E et S. 53 pts et plus pour U21 et V. 52 pts et plus pour U17 et SV. Cat. D : 52 pts et plus pour E et S. 51 pts et plus pour U21 et V U21 et V. 50 pts et plus pour U17 et SV. Cat. E : 50 pts et plus pour E et S. 49 pts et plus pour U21 et V. 48 pts et plus pour U17 et SV. | | |
| Dispositions spéciales | Un tireur ne peut tirer que dans une seule catégorie. | | |

Armes Catégorie A : Fusil standard et arme libre.
 Catégorie D : Fusil d'assaut 57 ord 03 uniquement.
 Catégorie E : Fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton

Cible A 10.

Genre de tir 6 coups en une série.

Position Mousqueton et fusil standard couché bras franc.
 Armes libres, à genou ou debout.
 Fusils d'assaut 57 ou 90, sur bipied.

Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton ou couché bras franc avec l'arme libre.

Prix de la passe Fr. 19.- (Fr. 16.90 Prix de la passe et Fr. 2.10 pour la munition).

Estimation Fr. 4'000.-

Dotation 60% du produit des passes dans chaque catégorie.
 Si la répartition immédiate n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de groupes.
 Si la répartition n'atteint pas le 50% du produit des passes par catégorie, des paiements complémentaires seront effectués jusqu'au 60%.

| Répartition immédiate | Catégorie A | Catégorie D | Catégorie E |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| 60 points | Fr. 60.- | Fr. 80.- | Fr. 90.- |
| 59 points | Fr. 30.- | Fr. 60.- | Fr. 70.- |
| 58 points | Fr. 20.- | Fr. 40.- | Fr. 50.- |
| 57 points | Fr. 15.- | Fr. 30.- | Fr. 40.- |
| 56 points | Fr. 10.- | Fr. 20.- | Fr. 30.- |
| 55 points | Fr. 5.- | Fr. 15.- | Fr. 20.- |
| 54 points | | Fr. 10.- | Fr. 15.- |
| 53 points | | Fr. 5.- | Fr. 10.- |
| 52 points | | | Fr. 5.- |

Les répartitions doivent être retirées pendant la fête. Aucune répartition ne sera remboursée après la fête.

Classement Le total des 6 coups détermine le rang.
 Appui par les meilleurs coups ; puis par l'âge.

Distinction Cat. A : 54 pts et plus E et S.
 53 pts et plus pour U21 et V.
 52 pts et plus pour U17 et SV.
 Cat. D : 52 pts et plus pour E et S.
 51 pts et plus pour U21 et V.
 50 pts et plus pour U17 et SV.
 Cat. E : 50 pts et plus pour E et S.
 49 pts et plus pour U21 et V.
 48 pts et plus pour U17 et SV.

Dispositions spéciales Un tireur ne peut tirer que dans une seule catégorie.

DISTINCTION

300m

| | |
|-------------------------|---|
| Armes | Catégorie A : Fusil standard et arme libre. Catégorie D : Fusil d'assaut 57 ord 03 uniquement. Catégorie E : Fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton |
| Cible | A 10. |
| Nombre de coups | 6, coup par coup. |
| Position | Mousqueton et fusil standard couché bras franc. Armes libres, à genou ou debout. Fusils d'assaut 57 ou 90, sur bipied. Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton ou couché bras franc avec l'arme libre. |
| Prix de la passe | Fr. 13.- (Fr. 10.90 Prix de la passe et Fr. 2.10 pour la munition). |
| Estimation | Fr. 1'600.- |
| Répartition | Aucune. |
| Classement | Le total des 6 coups détermine le rang. Appui par les meilleurs coups ; puis par l'âge. |
| Distinction | Cat. A : 54 pts et plus E et S. 53 pts et plus pour U21 et V. 52 pts et plus pour U17 et SV. Cat. D : 52 pts et plus pour E et S. 51 pts et plus pour U21 et V. 50 pts et plus pour U17 et SV. Cat. E : 50 pts et plus pour E et S. 49 pts et plus pour U21 et V.. 48 pts et plus pour U17 et SV. |



| | |
|-------------------------------|---|
| Participants | Réservé aux vétérans et seniors-vétérans de la FST nés en 1959 ou avant. |
| Armes | Catégorie A : Fusil standard et arme libre. Catégorie D : Fusil d'assaut 57 ord 03 uniquement. Catégorie E : Fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton |
| Cible | A 100. |
| Nombre de coups | 5, coup par coup. |
| Position | Mousqueton et fusil standard couché bras franc. Armes libres, à genou ou debout. Fusils d'assaut 57 ou 90, sur bipied. Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton ou couché bras franc avec l'arme libre. |
| Prix de la passe | Fr. 18.- (Fr. 16.25 Prix de la passe et Fr. 1.75 pour la munition). |
| Estimation | Fr. 1'100.- |
| Répartition | 60% du produit des passes aux 50% des tireurs par catégorie. Cat. A : 1er prix Fr. 100.- ; dernier prix Fr. 5.- Cat. D : 1er prix Fr. 100.- ; dernier prix Fr. 5.- Cat. E : 1er prix Fr. 100.- ; dernier prix Fr. 5.- Pour autant qu'un don d'honneur d'une valeur supérieure ne soit pas attribué à cette cible. |
| Classement | Le total des 5 coups détermine le rang. Appui par les meilleurs coups ; puis par l'âge. |
| Distinction | Cat. A : 430 pts et plus pour V. 425 pts et plus pour SV. Cat. D : 410 pts et plus pour V. 405 pts et plus pour SV. Cat. E : 395 pts et plus pour V. 390 pts et plus pour SV. |
| Dispositions spéciales | Un tireur ne peut tirer que dans une seule catégorie. |



Gravure Estoppey Sàrl
Atelier de gravure

Etains
Plaques
Coupes
Médailles

Rue Dizerens 9
1205 Genève
hesto@bluewin.ch

Tél. 022 329 81 73
Fax 022 781 62 02

| | |
|-------------------------------|---|
| Participants | Cible réservée aux adolescents et aux juniors de la FST nés de 1999 à 2009. |
| Armes | Catégorie A : Fusils standard. Catégorie E : Fusils d'assaut 90. |
| Cible | A 10. |
| Nombre de coups | 10. |
| Genre de tir | 4 coups, coup par coup. 2 séries de 3 coups chacune en 60 secondes à partir du 1er coup. Le meilleur coup de chaque série est marqué à 100 points. |
| Position | Fusil standard couché bras franc. Fusils d'assaut 90, sur bipied. |
| Prix de la passe | Fr. 16.- (Fr. 12.50 Prix de la passe et Fr. 3.50 pour la munition). |
| Estimation | Fr. 400.- |
| Répartition | 60% du produit des passes aux 50% des tireurs par catégorie. Cat. A : 1er prix Fr. 100.- ; dernier prix Fr. 5.- Cat. E : 1er prix Fr. 100.- ; dernier prix Fr. 5.- Pour autant qu'un don d'honneur d'une valeur supérieure ne soit pas attribué à cette cible. |
| Classement | Le total des 10 coups détermine le rang. Appui par les meilleurs coups à 100 points ; puis par l'âge. |
| Distinction | Cat. A : 89 pts et plus pour U21 88 pts et plus pour U17. Cat. E : 82 pts et plus pour U21. 81 pts et plus pour U17. |
| Dispositions spéciales | 1. Cette cible est obligatoire pour tous les tireurs de groupes de la catégorie Juniors, son résultat comptant pour le classement du concours de groupes. 2. Un tireur ne peut tirer que dans une seule catégorie. |

The logo for Polytronic International SA, featuring the word "polytronic" in a white, lowercase, sans-serif font. The letter "i" has a small circle above it, resembling an eye or a stylized dot. The text is set against a dark grey, rounded rectangular background.

POLYTRONIC INTERNATIONAL SA
5630 MURI AG
Tel. 056 675 99 11/Fax. 056 675 99 12
www.polytronic.ch

| | | | |
|-------------------------------|---|-------------|-------------|
| Armes | Catégorie A : Fusil standard et arme libre. Catégorie D : Fusil d'assaut 57 ord 03 uniquement. Catégorie E : Fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton | | |
| Cible | A 100. | | |
| Nombre de coups | 2 par passe, coup par coup. | | |
| Nombre de passes | Au maximum 24 passes autorisées. | | |
| Position | Mousqueton et fusil standard couché bras franc. Armes libres, à genou ou debout. Fusils d'assaut 57 ou 90, sur bipied. Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton ou couché bras franc avec l'arme libre. | | |
| Prix de la passe | Fr. 7.- (Fr. 6.30 Prix de la passe et Fr. 0.70 pour la munition). | | |
| Estimation | Fr. 6'300.- | | |
| Dotation | 60% du produit des passes, augmenté de la valeur des prix spéciaux, dans chaque catégorie. | | |
| Classement | Le total des 10 meilleurs coups détermine le rang dans chaque catégorie. En cas d'égalité, appui par les meilleurs coups suivants, puis par l'âge. | | |
| Répartition | Répartition immédiate pour les mouches | | |
| | Catégorie A | Catégorie D | Catégorie E |
| 100 points | Fr. 30.- | Fr. 50.- | Fr. 70.- |
| 99 points | Fr. 15.- | Fr. 25.- | Fr. 40.- |
| 98 points | Fr. 10.- | Fr. 15.- | Fr. 20.- |
| 97 points | Fr. 5.- | Fr. 8.- | Fr. 10.- |
| | Un tireur reçoit au maximum Fr. 150.- en espèces. | | |
| Prix spéciaux | Au total des 10 meilleurs coups : Cat. A : 1er prix Fr. 150.- ; dernier prix Fr. 5.- Cat. D : 1er prix Fr. 150.- ; dernier prix Fr. 5.- Cat. E : 1er prix Fr. 150.- ; dernier prix Fr. 5.- Pour autant qu'un don d'honneur d'une valeur supérieure ne soit pas attribué à cette cible. | | |
| Distinction | Aucune | | |
| Dispositions spéciales | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le talon de contrôle pour les 10 meilleurs coups et les 5 coups suivants, rempli par le tireur, doit être déposé au guichet de contrôle durant le tir. 2. Un même tireur ne peut tirer que dans une catégorie. 3. Toutes les passes doivent être tirées avec le même genre d'arme. | | |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Armes | Catégorie A : Fusil standard et arme libre. Catégorie D : Fusil d'assaut 57 ord 03 uniquement. Catégorie E : Fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton |
| Cible | A 10. |
| Nombre de coups | 10. |
| Genre de tir | 6 coups, coup par coup. 1 série de 4 coups sans limitation de temps. |
| Position | Mousqueton et fusil standard couché bras franc. Armes libres, à genou ou debout. Fusils d'assaut 57 ou 90, sur bipied. Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton ou couché bras franc avec l'arme libre. |
| Finance de section | Fr. 60.- |
| Prix de la passe | Fr. 15.00 (Fr. 4.50 Prix de la passe + taxe de contrôle 7.- et Fr. 3.50 pour la munition). |
| Estimation | Fr. 4'000.- |
| Classement et prix de sociétés | Selon règlement du concours de sociétés fusil 300 m. |
| Dotation | 100% du produit des finances de sociétés + 60% du produit des finances individuelles, augmenté de la différence éventuelle de la cible Répartition et les prix spéciaux attribués au concours de sections, au 50% des sections classées. 1er prix Fr. 250.-, dernier prix Fr. 50.-. |
| Distinction de société | Aucune. |
| Répartition individuelle | Aucune. |
| Distinction | Cat. A : 91 pts et plus E et S. 89 pts et plus pour U21 et V. 88 pts et plus pour U17 et SV. Cat. D : 86 pts et plus pour E et S. 84 pts et plus pour U21 et V. 83 pts et plus pour U17 et SV. Cat. E : 84 pts et plus pour E et S. 82 pts et plus pour U21 et V. 81 pts et plus pour U17 et SV. |
| Dispositions spéciales | La cible « Société » est obligatoires pour les tireurs des sociétés qui participent à la Compétition des sociétés et leurs résultats seront pris en compte pour cette compétition. |

1. DROIT DE PARTICIPATION

- 1.1. Toutes les sociétés 300m affiliées à une SCT/SF de la FST sont admises et invitées à participer à ce concours.
Les sociétés qui y participent avec un nombre de tireurs correspondant pour le moins au nombre de résultats obligatoires sont tenues de participer à cette Compétition des sociétés.
- 1.2. Les tireurs doivent être membres licenciés de la société participante. Ils sont tenus de tirer la cible « Société ». La société concurrente ne peut pas interdire à un membre licencié de participer à cette compétition.
- 1.3. Chaque participant à notre manifestation de tir peut aussi tirer la cible « Société » si la société à laquelle il appartient ne prend pas part au concours.
- 1.4. Les tireurs qui sont mentionnés sur la « Liste des tireurs interdits » de la FST ne sont pas autorisés à participer et seront, le cas échéant, disqualifiés par la suite.
- 1.5. Tous les cas de litige concernant l'admission ou la disqualification de sociétés ou de participants sont tranchés, à la demande de l'organisateur, par le Comité de la SCT, avec possibilité de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST.
- 1.6. Les sociétés organisatrices prennent part au concours de sections de la FST.

2. CALCUL DES RESULTATS DE SOCIÉTÉS

2.1. Résultats obligatoires minimum

| | | |
|-----------------|-----------|---------------------------|
| 1 ^{re} | catégorie | 12 résultats obligatoires |
| 2 ^e | catégorie | 10 résultats obligatoires |
| 3 ^e | catégorie | 8 résultats obligatoires |
| 4 ^e | catégorie | 6 résultats obligatoires |

2.2. Calcul du résultat de société

Pour le calcul du résultat de la société on tient compte des meilleurs résultats individuels de ses membres, sans tenir compte de l'arme utilisée.

Le résultat de société s'obtient comme suit :

- Somme des résultats obligatoires plus 2 % de la somme de tous les résultats non obligatoires.
- La somme étant divisée par le nombre de résultats obligatoires.
- Le calcul est effectué à trois décimales, ensuite il est arrondi.
- En cas d'égalité, le plus grand nombre de participants est déterminant, ensuite les meilleurs résultats individuels

2.3. Classement

Toutes les sociétés comptabilisant au moins le nombre de résultats obligatoires pour le calcul du Concours des sociétés seront classées.

3. PRIX DE SOCIÉTÉS

- 3.1. Toutes les sociétés classées reçoivent un prix.
- 3.2. Sociétés cantonales ou inter cantonales

| | |
|--------------|--------------------|
| 1er prix | Fr. 200.-. minimum |
| Dernier prix | Fr. 20.-. |

4. ATTRIBUTION DES CATEGORIES

- 4.1. Toutes les sociétés concourent dans les catégories déterminées par la FST (selon la classification en vigueur au début de la manifestation).
- 4.2. La Compétition des sociétés est organisée en 4 catégories, avec un palmarès unique.

| | |
|---|---|
| Armes | Catégorie A : Toutes les armes. Catégorie D : Fusil d'assaut 57 ord 03 uniquement. Catégorie E : Fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton Catégorie J : Fusil standard, Fusil d'assaut 90. |
| Champ des points Nombre de coups et genre de tir | Selon la cible ART-GROUPE pour les groupes A. Selon la cible MILITAIRE D/E pour les groupes D et E. Selon la cible JUNIORS pour les groupes Juniors. |
| Position | Mousqueton et fusil standard couché bras franc. Armes libres, à genou ou debout. Fusils d'assaut 57 ou 90, sur bipied. Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton ou couché bras franc avec l'arme libre. |
| Finance de groupes | Fr. 50.- par groupe de 5 tireurs. Fr. 30.- par groupe Juniors de 4 tireurs. |
| Estimation | Fr. 1'800.- |
| Classement A / D / E | Le total des résultats individuels des 5 tireurs détermine le rang. En cas d'égalité, appui par : 1. Les meilleurs résultats individuels du groupe. 2. L'âge total des 5 tireurs du groupe, les plus âgés. |
| Classement Juniors | Le total des résultats individuels des 3 meilleurs tireurs détermine le rang. En cas d'égalité, appui par : 1. Le 4 ^e résultat individuel du groupe. 2. L'âge total des 4 tireurs du groupe, les plus jeunes. |
| Dotation | 60% du produit des finances de groupes, augmenté de la différence éventuelle de la cible Jubilé et les prix spéciaux attribués au concours de groupes, au 50% des groupes classés dans chaque catégorie. |
| Répartition | Cat. A 1er prix Fr. 150.-, dernier prix Fr. 20.- Cat. D 1er prix Fr. 150.-, dernier prix Fr. 20.- Cat. E 1er prix Fr. 150.-, dernier prix Fr. 20.- Cat. J 1er prix Fr. 80.-, dernier prix Fr. 20.- |
| Distinction de groupe | Aucune. |
| Dispositions spéciales : | 1. Pour les tireurs de groupes, les cibles Art-Groupe A ou Militaire D/E ou Juniors sont obligatoires, le résultat comptant pour le classement des groupes. 2. Un tireur ne peut concourir qu'avec un seul groupe. 3. Dans la catégorie A, toutes les armes sont admises. Dans la catégorie D, toutes les armes d'ordonnance sont admises. Dans la catégorie E, fusil d'assaut 57 ord 02, fusil d'assaut 90 et mousqueton. Dans la catégorie J, fusil standard, fusil d'assaut 90. |

1. DROIT DE PARTICIPATION

- 1.1. Toutes les sociétés 300m affiliées à une SCT/SF de la FST sont admises et invitées à participer à ce concours avec un nombre illimité de groupes.
- 1.2. 5 tireurs licenciés appartenant à une même société forment un groupe.
- 1.3. 4 tireurs licenciés appartenant à une même société forment un groupe Juniors.
- 1.4. Chaque tireur ne peut participer que dans un seul groupe.

2. Annonce

- 2.1. L'annonce pour le Concours de groupes à lieu en même temps que l'annonce pour le concours de sociétés.
- 2.2. La liste des participants est à remplir sur la formule officielle remise par l'organisation.
- 2.3. Lors de l'annonce, il faut absolument indiquer dans quelle catégorie (A / D / E ou J) le groupe désire concourir. Les tireurs de groupes doivent pour cela avoir commandé la passe combinée avec le concours de groupes.
- 2.4. Pendant la fête, des groupes peuvent être encore annoncés. Parmi ces tireurs de groupes, aucun ne doit avoir tiré la passe « Groupe ».

3. Mutations

- 3.1. Les mutations doivent être effectuées par écrit jusqu'au délai d'inscription ou pendant la durée du tir au guichet mutations.
- 3.2. Les tireurs annoncés qui devraient renoncer à leur participation peuvent être remplacés par d'autres membres de la société, pour autant que ces nouveaux tireurs de groupes n'ait déjà tiré la passe « Groupe ».
- 3.3. Le transfert d'un tireur d'un groupe dans un autre groupe n'est pas autorisé.
- 3.4. Tout résultat manquant sera comptabilisé par un zéro.

4. Infractions

- 4.1. Les infractions au présent règlement entraîneront l'annulation des résultats individuels et de groupes.

5. Challenges

- 5.1. Selon le règlement du Grand Tir de la Campagne Genevoise sont mis en jeu :
Un challenge au meilleur groupe A Genevois.
Un challenge au meilleur groupe A Confédéré.
Le challenge du Grand Tir de la Campagne Genevoise à l'une des 6 sociétés de la A.S.T.C.G. (Règlement spécial).

NOVASON[®]

ACOUSTIQUE MÉDICALE

À GENÈVE DEPUIS 1990

PROTECTION DYNAMIQUE SUR MESURE POUR LA CHASSE ET LES TIRS

Fabrication et réparation dans notre laboratoire GARANTIE d'une
qualité exceptionnelle et rapide



36^e GRAND TIR
de la Campagne Genevoise
les 11, 12, 17, 18 et 19 octobre 2019



**BON DE
RABAIS DE
600 Fr.**
pour un
appareillage
stéréo*

*Valable jusqu'au 31/12/2019

Espace Eaux-Vives

Rue de la Terrassière 42 - 1207 Genève
Tél. 022 840 27 40

Espace Champel

Avenue Alfred-Bertrand 4 - 1206 Genève
Tél. 022 347 47 66

www.novason.ch

**Votre spécialiste
pour la chasse
et le tir sportif**



visitez nous encore aujourd'hui sous

www.freesport.ch

FREESPORT, P.-A. DUFAUX SA

Rte. Des Grives 6, 1763 Granges-Paccot

026/350 61 61, info@freesport.ch